

Dénomination : MAZARS GOURGUE
n° de gestion : 2012B00403
n° d'identification : 334 213 790
n° de dépôt : A2012/007184
Date du dépôt : 02/08/2012
Pièce : acte sous seing privé du 06/04/2012



1038549



MAZARS GOURGUE

Société par actions simplifiée au capital de 256 114 euros
Siège social : 4 rue Paul Valérien Perrin , 38170 SEYSSINET PARISET
334213790 RCS GRENOBLE

CERTIFIÉ
A L'ORIGINAL

TRIBUNAL DE COMMERCE
DÉPARTEMENT DE LA DRÔME
Déposé au GREFFE le :

02 AOUT 2012

Sous le N°

L'an deux mille douze
Le 6 Avril
A 19 heures

Les membres du Comité de direction de la société MAZARS GOURGUE se sont réunis 4 rue Paul Valérien Perrin 38170 SEYSSINET PARISET, sur convocation du Président.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

Monsieur Alain CHAVANCE

Monsieur Sylvain DOSSE

La société MAZARS, représentée par son représentant permanent, Monsieur Frédéric MAUREL.

Monsieur Christophe SUSZYLO

Le Comité de direction, réunissant le quorum requis, peut valablement délibérer.

La société BACOT SAAB Arnould, Commissaire aux Comptes de la Société, convoqué, est absente excusée.

Monsieur Christophe SUSZYLO préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Sylvain DOSSE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Comité de direction adopte ce procès-verbal.

Le Président de séance rappelle que le Comité de direction est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Examen et arrêté des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2011,
- Décisions à prendre en vue de l'approbation de ces comptes,
- Nomination d'un Directeur général Délégué

EXAMEN ET ARRETE DES COMPTES DE L'EXERCICE ECOULE

Le Président soumet au Comité de direction les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il commente ces comptes et fait un exposé sur l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé.

Des observations sont échangées et des explications données par le Président.

Après en avoir délibéré, le Comité de direction arrête définitivement les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2011 faisant apparaître un bénéfice de 75 112,00 euros et décide de les soumettre à l'approbation de l'associée unique.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Sur la suggestion du Président et après en avoir délibéré, le Comité de direction décide, à l'unanimité, de proposer à l'associée unique d'affecter et de répartir le bénéfice de l'exercice s'élevant à 75 112 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	75 112 euros
A la réserve légale	25 611 euros
Le Solde	49 501 euros
En totalité au compte "autres réserves".	

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le Président déclare au Comité de direction qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé, mais il rappelle les conventions antérieures qui se poursuivent actuellement, ce dont il a régulièrement avisé le Commissaire aux Comptes.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Après avoir examiné la situation des mandats des membres du Comité de direction et des Commissaires aux Comptes de la Société, le Comité de direction prend acte qu'aucun de ces mandats n'est arrivé à expiration.

CONVOCATION DE L'ASSOCIEE UNIQUE

Le Comité de direction décide de convoquer l'associée unique pour le 22 juin 2012 à 14 heures, 4 rue Paul Valérien Perrin 38170 SEYSSINET PARISET, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Comité de direction,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2011 et quitus au Comité de direction,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,

RAPPORT DE GESTION - PROJET DES DECISIONS

Le Comité de direction arrête ensuite les termes du rapport de gestion qui sera présenté à l'associée unique ainsi que le projet des décisions qui lui seront soumises.

NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Monsieur Christophe SUSZYLO expose ensuite que, conformément aux dispositions des statuts de la Société, il y a lieu de nommer un nouveau Directeur Général Délégué de la Société qui l'assistera dans ses fonctions.

Il propose à cet effet au Comité la candidature de Monsieur Alain CHAVANCE.

Sur la proposition du Président et après en avoir délibéré, le Comité, à l'unanimité des voix de ses membres, nomme, pour une durée égale à la durée de la Société sans qu'elle puisse toutefois excéder celle du Président, en qualité de Directeur Général Délégué de la Société :

Monsieur Alain CHAVANCE, né le 13 Décembre 1971 à ~~CALUIRE~~ **LYON**, demeurant 2 rue ~~Gabrielle~~ **Gabriel** de Mortillet 74 000 ANNECY.

Conformément aux dispositions des nouveaux statuts, le Directeur Général Délégué assistera le Directeur Général et le Président dans ses fonctions. Il n'aura qu'un rôle d'auxiliaire du Président auquel il restera subordonné.

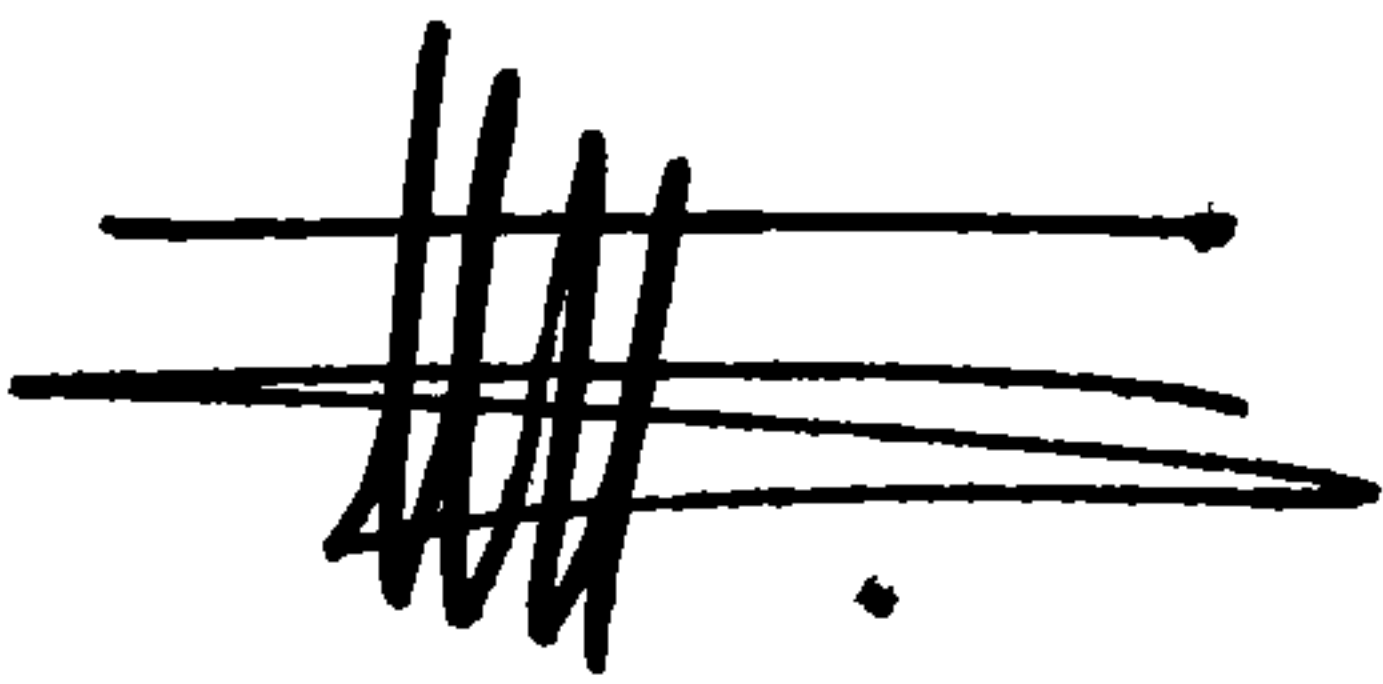
Conformément aux statuts, il aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Alain CHAVANCE, présent à la réunion, prend alors la parole, remercie le Comité de la confiance qu'il veut bien lui marquer, accepte les fonctions de Directeur Général Délégué et confirme qu'il remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

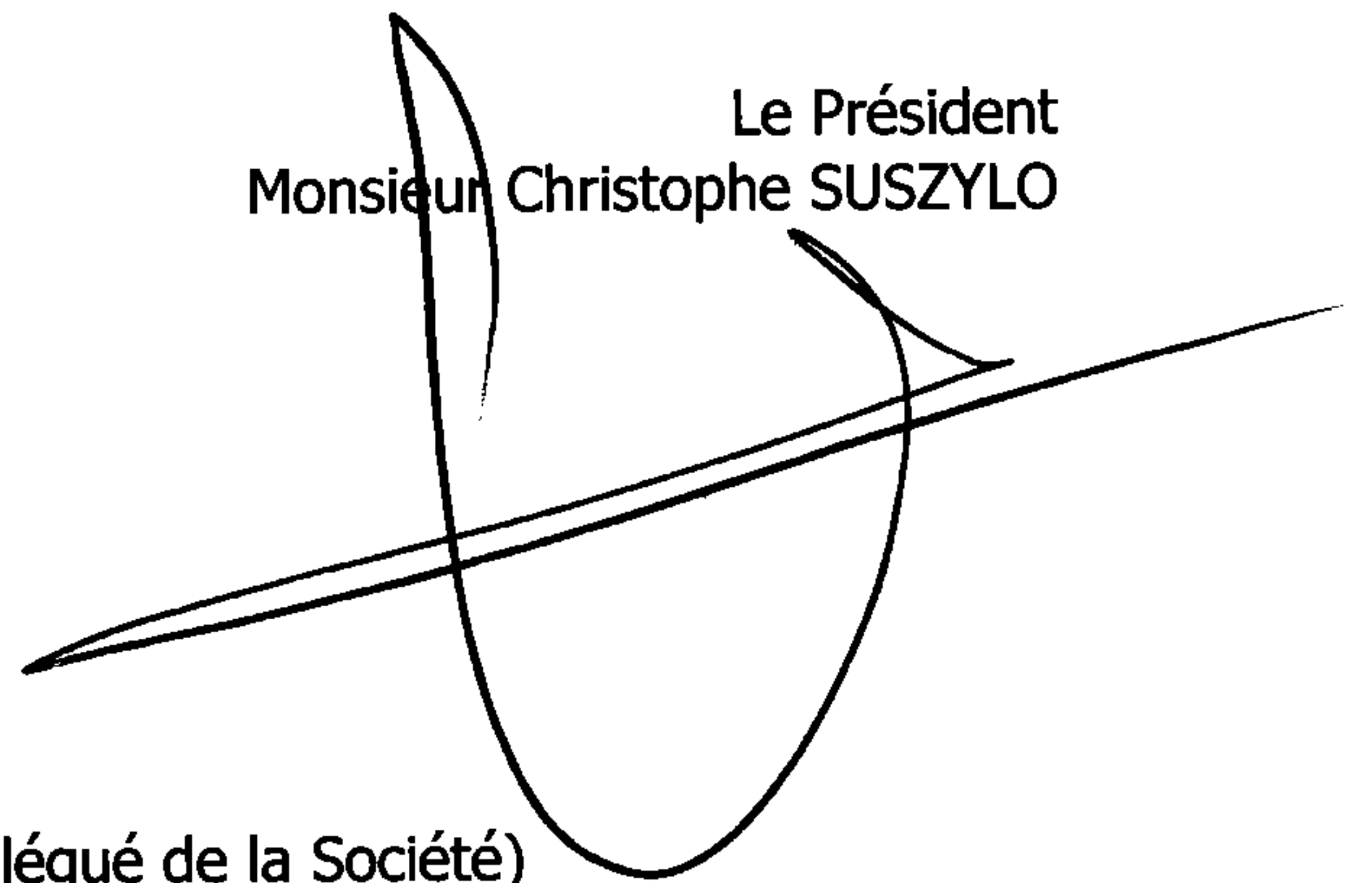
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un membre du Comité de direction au moins.

Un membre
Monsieur Sylvain DOSSE

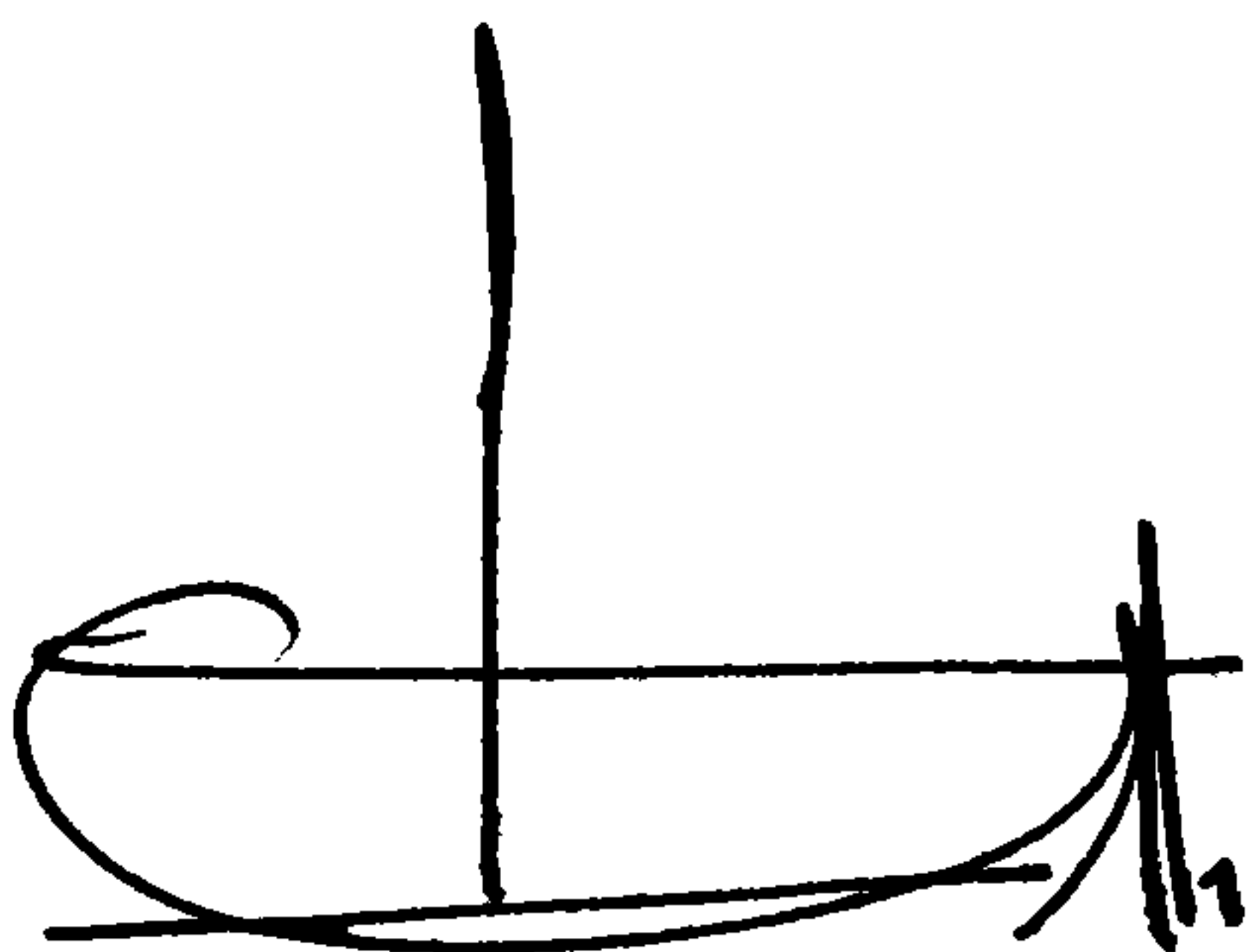


Le Président
Monsieur Christophe SUSZYLO



Monsieur Alain CHAVANCE
(Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général Délégué de la Société)

Bon pour acceptation des fonctions de
Directeur Général Délégué de la Société.



1. 2. 3.

4.

5.

6. 7. 8. 9. 10.

11.